

Rapport d'essais

N° 53720329 - 1/ 1 M00

Référence client | F0795058



Mesures de bruits aériens en environnement

Entreprise | RITLENG REVALORISATIONS

État sonore initial

Adresse de facturation | Lieu-Dit GAENSWEID
67270 ROHR

Lieu de réalisation des essais/mesures/contrôles

RITLENG REVALORISATIONS
Rue de SIANANCOURT
60390 - AUNEUIL

Périodicité | Ponctuelle

Représentant de l'entreprise | Mr Aatef LABBEN

Dates de vérification | 10/06/2022

Pièces jointes | /

Intervenant(s) DEKRA Industrial | Mr Raphael DECOUDU

Destinataires du rapport | Mr Aatef LABBEN

Rédacteur du rapport | Mr Raphael DECOUDU

Date du rapport | Ce rapport a été validé et transmis par mail le 17/06/2022

Nom, fonction, visa du signataire | Mr Raphael DECOUDU
Ce rapport a été validé électroniquement selon les procédures internes DEKRA en vigueur et est valable sans signature.



Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA Industrial.

DEKRA Industrial S.A.S.

Siège Social : Parc d'Activité de Limoges Sud Orange - 19 rue Stuart Mill - CS 70308
87008 LIMOGES CEDEX

www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834

S.A.S. au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120B

ACTIVITÉ MESURES Nord

Parc Telmat - Bâtiment B

78 rue Gustave Delory

59810 LESQUIN

Tél. : 03.20.16.33.72 Fax : 03.20.87.68.67

Page 1/26

(Version réf. : OI8513_2020-12)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. SYNTHÈSE	3
2. OBJET DES MESURES	4
3. ETUDE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	4
3.1. ANALYSE DU PROJET	4
3.2. ENVIRONNEMENT DU PROJET	4
4. MODALITÉS D'INTERVENTION	5
4.1. DATES ET HEURES DE MESURE	5
4.2. MÉTHODOLOGIE DE MESURE.....	5
4.3. MATÉRIEL DE MESURE.....	5
4.4. EMPLACEMENTS DES POINTS DE MESURES.....	6
4.5. CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES.....	6
5. RESULTATS DE MESURE ET DE CALCULS	7
5.1. EXPLICATIONS SUR LES RESULTATS ET CALCULS.....	7
5.2. RESULTATS DE MESURE.....	8
5.3. RAPPEL DES OBJECTIFS.....	8
5.4. NIVEAUX AMBIANTS ADMISSIBLES DANS LES ZER	9
5.5. NIVEAUX ADMISSIBLES EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ	10
6. CONCLUSIONS	11
7. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	11
8. ANNEXES	12

1. Synthèse

<p>Contexte de la mission</p>	<p>Ce rapport constitue l'état sonore initial du site RITLENG REVALORISATIONS.</p> <p>L'objectif est de déterminer les niveaux sonores admissibles lors de l'activité du futur site.</p> <p>Son but est d'être intégré au dossier de demande d'autorisation d'exploiter.</p> <p>Cette étude a été réalisée en retenant les textes de référence suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Norme NFS 31-010 méthode d'expertise sans déroger à aucune de ses dispositions. - NFS 31-010/A1 précisant la prise en compte des conditions météorologiques. - Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997. - PLU de la ville de AUNEUIL (60390) à date des mesures.
<p>Description du futur site</p>	<p>L'activité du site sera le traitement des déchets de plâtre.</p> <p>Son activité aura lieu sur 2 postes de 6h à 14h puis de 14h à 22h.</p> <p>Les sources de bruit notables et connues à ce jour seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une installation de traitement des déchets de plâtre comprenant des postes de tri, des cribleurs, des broyeurs, des convoyeurs, des déferrailleurs, - Des camions routiers et des engins de manutention - 1 pont bascule, - 1 appareil de contrôle de la qualité - 1 transformateur
<p>Environnement du futur site</p>	<p>Le site sera implanté Rue SINACOURT à AUNEUIL (60390).</p> <p>La zone d'habitation la plus proche (ou destinée à l'habitation) est située :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A environ 250 mètres au Nord-Ouest du futur site et commence avec le début de la Route d'AUNEUIL. <p>Les sources de bruit principales de l'environnement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités des sociétés alentours dans la Z.I. - La soufflerie de la société SINIAT à l'Est du site - La circulation de poids lourds sur le site LMIF - Le trafic routier extérieur dans la Z.I, sur la Rue de SINANCOURT et la Route d'AUNEUIL.
<p>Conclusions</p>	<p>Les niveaux sonores, mesurés lors de l'activité du site ne devront pas dépasser les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En limite de propriété : Cf. 5.5 Niveaux admissibles en Limites de Propriété - En ZER : Cf. 5.4 Niveaux ambiants admissibles dans les ZER
<p>Commentaires</p>	<p>Cf. 7. Commentaires</p>

2. Objet des mesures

L'objet de la présente étude d'établir l'état sonore initial du futur site RITLENG REVALORISATIONS à AUNEUIL (60390).

Cette étude est réalisée dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

3. Etude du site et de son environnement

3.1. Analyse du projet

Le futur site sera implanté dans à AUNEUIL (60390).

Son activité sera le traitement des déchets de plâtre et aura lieu sur les plages horaires de 6h à 14h et de 14h à 22h.

Les sources de bruit prévues seront :

- Une installation de traitement des déchets de plâtre comprenant des postes de tri, des cribleurs, des broyeurs, des convoyeurs, des déferrailleurs,
- Des camions routiers et des engins de manutention
- 1 pont bascule,
- 1 appareil de contrôle de la qualité
- 1 Transformateur

3.2. Environnement du projet

Les sources de bruit de l'environnement sont les suivantes :

- Les activités des sociétés alentours dans la Z.I.
- La soufflerie de la société SINIAT à l'Est du site
- La circulation de poids lourds sur le site LMIF
- Le trafic routier extérieur dans la Z.I., sur la Rue de SINANCOURT et la Route d'AUNEUIL

4. Modalités d'intervention

4.1. Dates et heures de mesure

Les niveaux sonores ont été relevés le 10/06/2022 entre 6h et 7h (période nocturne) et 07h et 08h (période diurne).

Les périodes retenues pour les calculs des indicateurs sonores (intervalles de mesurage) sont présentées, pour chaque point, sur les fiches de mesure en annexe 4.

4.2. Méthodologie de mesure

Les mesures ont été effectuées conformément à :

- l'annexe technique de l'**arrêté ministériel du 23 janvier 1997** relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations classées pour la protection de l'environnement.
- la **norme NF S 31-010** de décembre 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement méthode expertise, sans déroger à aucune de ses dispositions.

4.3. Matériel de mesure

Le matériel utilisé est composé de sonomètres intégrateurs homologués de classe 1, à jour de leurs vérifications périodiques dont la liste du matériel est détaillée en annexe 1.

Ces sonomètres sont calibrés avant et après chaque série de mesures.

Les écarts de calibrage étaient inférieurs à 0,5 dB.

Les paramètres d'acquisition étaient les suivants :

- Durée d'intégration de 1 seconde
- Mesure des niveaux L_{Aeq}
- Mesures en L_{Zeq} pour la répartition fréquentielle en bandes de tiers d'octave pour les points en ZER
- Sonomètre fixés sur un trépied à 1m50 du sol.
- Microphone orienté vers les sources sonores alentours

4.4. Emplacements des points de mesures

Les emplacements des points de mesure ont été déterminés en fonction des emplacements des ZER et des sources de bruits notables de l'environnement :

POINTS	SITUATION
À L'EMPLACEMENT DU PROJET	
1	Le point 1 est situé en Limite de Propriété Nord-Est du projet, face à la société SINIAT. Il se situera au niveau de la future zone de stockage matières des produits sortants.
2	Le point 2 est situé en Limite de Propriété Sud du projet, proche de la société LERICHE Carrosserie Industrielle. Il se situera près du Transformateur.
3	Le point 3 est situé en Limite de Propriété Ouest du projet. Il se situera près de la zone de traitement des déchets entrants.
EN ZER	
4	Le point 4 est situé à l'entrée de la ZER à environ 250 mètres au Nord du site, au début de la Route d'AUNEUIL.

(Cf. Plans de situation en annexe 3)

4.5. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent avoir une influence sur les mesures lorsque la distance source-récepteur est supérieure à 40 m. Lorsque la distance est inférieure à 40 m, cette influence est négligeable.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier, en référence à la norme NFS 31-010/A1 de 2008 (voir annexe 2), l'impact des conditions météorologiques relevées in situ sur les niveaux sonores mesurés.

Point	Date	Heure	Conditions météorologiques	Codification NF S 31-010	Influence
NUIT					
Tous les points	Le 10/06/22	De 6h à 7h	- Nébulosité : Levé du jour - Température : 16°C - Vent : Faible - Surfaces : Sèches	U3 - T3	Z
JOUR					
Tous les points	Le 10/06/22	De 7h à 8h	- Nébulosité : Ensoleillé - Température : 17°C - Vent : Faible - Surfaces : Sèches	U3 - T2	-

- : État météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore.
- : État météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore.
- Z : Effets météorologiques nuls ou négligeables.
- + : État météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore.
- ++ : État météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore.

5. Résultats de mesure et de calculs

5.1. Explications sur les résultats et calculs

Les indicateurs acoustiques sont destinés à fournir une description synthétique d'une situation sonore complexe :

1- Contrôles des niveaux de bruits admissibles en limite de propriété :

L'indicateur utilisé est le niveau équivalent de bruit ambiant mesuré **LAeq,T** sur les différents intervalles de mesurage.

2- Emergence :

Dans le cas général, l'indicateur d'émergence est la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés du niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) (**LAeq, T_{part}**) et du niveau sonore résiduel (sans l'activité de la société contrôlée) (**LAeq, T_{res}**) :

$$E = LA_{eq,T_{part}} - LA_{eq,T_{res}}$$

Dans certaines situations particulières, cet indicateur n'est pas suffisamment adapté, par exemple en cas de bruit intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter à l'oreille d'effet de « masque » du bruit de l'installation.

Une telle situation se rencontre notamment lorsqu'il existe un trafic très discontinu. Ainsi, dans le cas où la différence **LAeq – L50%** est supérieure à 5 dB (A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices fractiles **L50%** calculés sur le niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) (**L50%, T_{part}**) et sur le niveau sonore résiduel (sans l'activité de la société contrôlée) (**L50%, T_{res}**).

$$E = L_{50\%,T_{part}} - L_{50\%,T_{res}}$$

5.2. Résultats de mesure

Le tableau suivant présente la synthèse des résultats.

Le détail des mesures est présenté pour chaque point en annexe 4.

		Période jour				Période nuit			
		7h-22h				22h-7h			
Point n°		1	2	3	4	1	2	3	4
Situation		LP	LP	LP	ZER	LP	LP	LP	ZER
Niveau initial	L _{Aeq} retenu	62,5	45,5	47,5	60	61	47,5	47,5	57,5
	L ₅₀ retenu	55,5	44,5	45	48	55,5	44,5	45	49
	Indicateur retenu	62,5	45,5	47,5	48	61	47,5	47,5	49

Valeurs en dB (A), arrondies à 0,5 dB près

5.3. Rappel des objectifs

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 fixe les objectifs suivants :

- Dans les ZER, l'émergence ne doit pas dépasser les valeurs suivantes :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés
Sup à 35 dB(A) et inf ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

- Les niveaux admissibles en limite de propriété sont fixés afin de garantir le respect des émergences dans les ZER et ne peuvent dépasser 70 dB(A) en période jour et 60 dB(A) en période nuit, sauf si le bruit résiduel est supérieur à ces valeurs.

5.4. Niveaux ambiants admissibles dans les ZER

	Jour 7h-22h	Nuit 22h-7h
	4	4
Niveau initial retenu	48	49
Emergence admissible	5	3
Niveau ambiant admissible	53	52
Niveau particulier(*) maxi	51,3	49,0

En outre, les bruits émis par le site ne devront pas être à l'origine d'une tonalité marquée dans les ZER.

(*) Le niveau de bruit particulier est celui dû au site seul, hors prise en compte du bruit de l'environnement (cf. annexe 2).

5.5. Niveaux admissibles en limite de propriété

Point n°	Période jour 7h-22h			Période nuit 22h-7h		
	1	2	3	1	2	3
LAeq retenu sur le site	62,5	45,5	47,5	61,5	47,5	47,5
Distance limite de propriété - source de bruit (m)	88	48	64	88	48	64
Niveau initial retenu dans la ZER correspondante	48	48	48	49	49	49
Distance entre la limite de propriété et la ZER (m)	350	405	305	350	405	305
Emergence admissible	5	5	5	3	3	3
Niveau de bruit ambiant admissible en ZER	53	53	53	52	52	52
Niveau de bruit particulier admissible en ZER	51,3	51,3	51,3	49,0	49,0	49,0
Niveau particulier maxi en LP	65,3	70,8	66,6	62,9	68,5	64,2
Niveau ambiant admissible en LP	67,1	70,0	66,6	63,0	60,0	60,0
Niveau ambiant corrigé admissible en LP*	70*	70*	70*	63*	60*	60*

Lorsque le niveau de bruit initial en limite de propriété est supérieur aux valeurs de 70 dB(A) en période jour et 60 dB(A) en période, le critère d'émergence est appliqué directement en limite de propriété du site.

6. Conclusions

Les mesures sonores réalisées le vendredi 10/06/2022 dans l'environnement du projet RITLENG REVALORISATIONS à AUNEUIL (60390) permettent de déterminer les niveaux admissibles en limite de propriété et dans l'environnement du site lors de son activité.

Ces niveaux limites sont calculées sur la base d'une atténuation géométrique forfaitaire, hors prise en compte de tout élément de terrain (relief, présence de bâtiments, de zone végétal dense, autres). La présence de tels éléments peut avoir une incidence non négligeable, défavorable ou non, sur la propagation du bruit.

Ici, la présence d'une vaste forêt (environ 250 mètres entre la Limite de Propriété et la ZER) permet d'envisager une hausse d'environ 5 dB du niveau limite admissible en LP (niveau admissible corrigé *)

De plus, les bruits émis par le site ne devront pas être à l'origine d'une tonalité marquée dans les ZER.

Conformément aux exigences de l'Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997, une campagne de mesure visant à confirmer le respect des émergences en ZER et la validité des niveaux limites en limite de propriété devra être réalisée dans les 6 mois suivant le début d'activité.

7. Commentaires

Commentaires sur les impacts extérieurs :

Les sources de bruit et leur impact sonore sur le point 1 en période nocturne sont tellement élevées que la valeur limite admissible en Limite de Propriété de nuit est dépassée (61.5 dB pour une valeur admissible de 60 dB en période nocturne). C'est donc le critère d'émergence qui s'applique ici sur ce point de mesure en Limite de Propriété selon le calcul :

Emergence autorisée de nuit : 3 dB

L_{Aeq} du point 1 de nuit : 61.5 dB

Niveau ambiant admissible en L_p en période nocturne : 61.5 dB + 3 dB = 64.5 dB

8. Annexes

Les annexes font partie intégrante du rapport d'essai.

Annexe n°	Objet	Nombre de page(s)
1	Matériel utilisé	1
2	Définitions des termes	1
3	Photo aérienne du site avec emplacements des points de mesures	1
4	Résultats de mesures et évolutions temporelles	4

ANNEXE 1 – Matériel utilisé

Le matériel de prélèvement est vérifié métrologiquement et les certificats de conformité métrologique sont disponibles sur demande.

Désignation matériel	Identification DEKRA	Marque	Type	N° Série	Date de Validité (LNE)
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	073696	01 dB	DUO	10988	Décembre 2022
Calibreur acoustique associé	073697	01 dB	Cal 21	34393142	Décembre 2022
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	096791	01 dB	DUO	12653	Février 2023
Calibreur acoustique associé	096792	01 dB	Cal 31	86768	Février 2023
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	096789	01 dB	DUO	12652	Mars 2024
Calibreur acoustique associé	096790	01 dB	Cal 31	86767	Mars 2024
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	099431	01 dB	FUSION	12112	Octobre 2023
Calibreur acoustique associé	099432	01 dB	Cal 31	87870	Octobre 2023
Logiciel de traitement de données		dB TRAIT	5.5		

ANNEXE 2 – Définitions des termes

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, LAeq,T :

Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A, d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique quadratique moyenne qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. Il est donné par la formule :

$$LA_{eq,T} = 10 \log \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} \frac{P_A^2(t)}{P_0^2} dt$$

LAeq,T est le niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, déterminé pour un intervalle de temps T qui commence à t₁ et se terminera à t₂.

P₀ pression acoustique de référence (20 µPa).

P_A(t) est la pression acoustique instantanée pondérée A du signal acoustique.

Niveau acoustique fractile L_{AN,t} : (L1%, L10%, L50%, L90%, L99%)

Niveau sonore atteint ou dépassé pendant n% du temps de mesure.

Bruit ambiant :

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches ou éloignées y compris le bruit de l'activité objet du contrôle.

Bruit particulier :

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel :

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Émergence :

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou sur le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

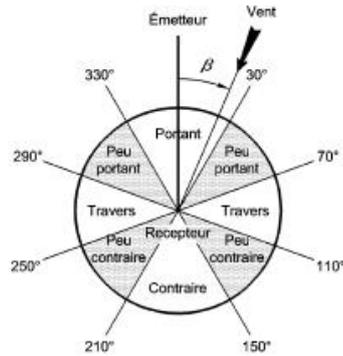
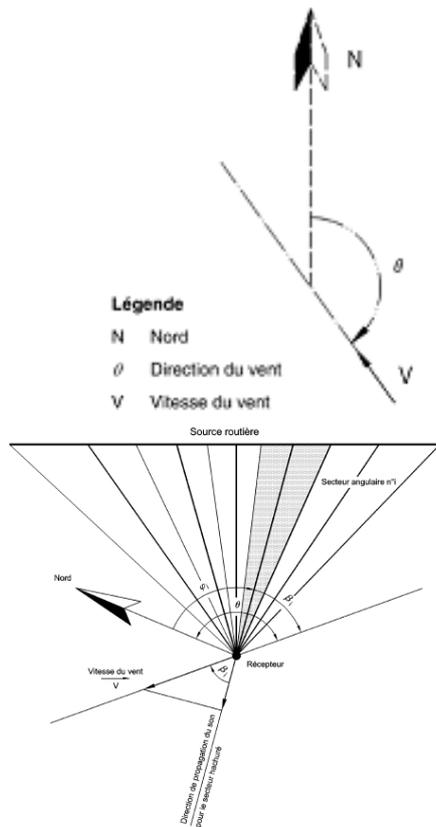
Tonalité marquée :

Tonalité détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave, par une analyse de fréquence dans les bandes étroites correspondantes normalisées et telle que la différence de niveau avec les 4 bandes les plus proches, soit supérieure à 10 dB (de 50 Hz à 315 Hz) ou à 5 dB (de 400 Hz à 8 000 Hz).

ZER : Zone à émergence réglementée :

- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

Conditions de vent



vent fort vitesse du vent > 3 m/s ;
 vent moyen 1 m/s < vitesse du vent < 3 m/s ;
 vent faible vitesse du vent < 1 m/s.

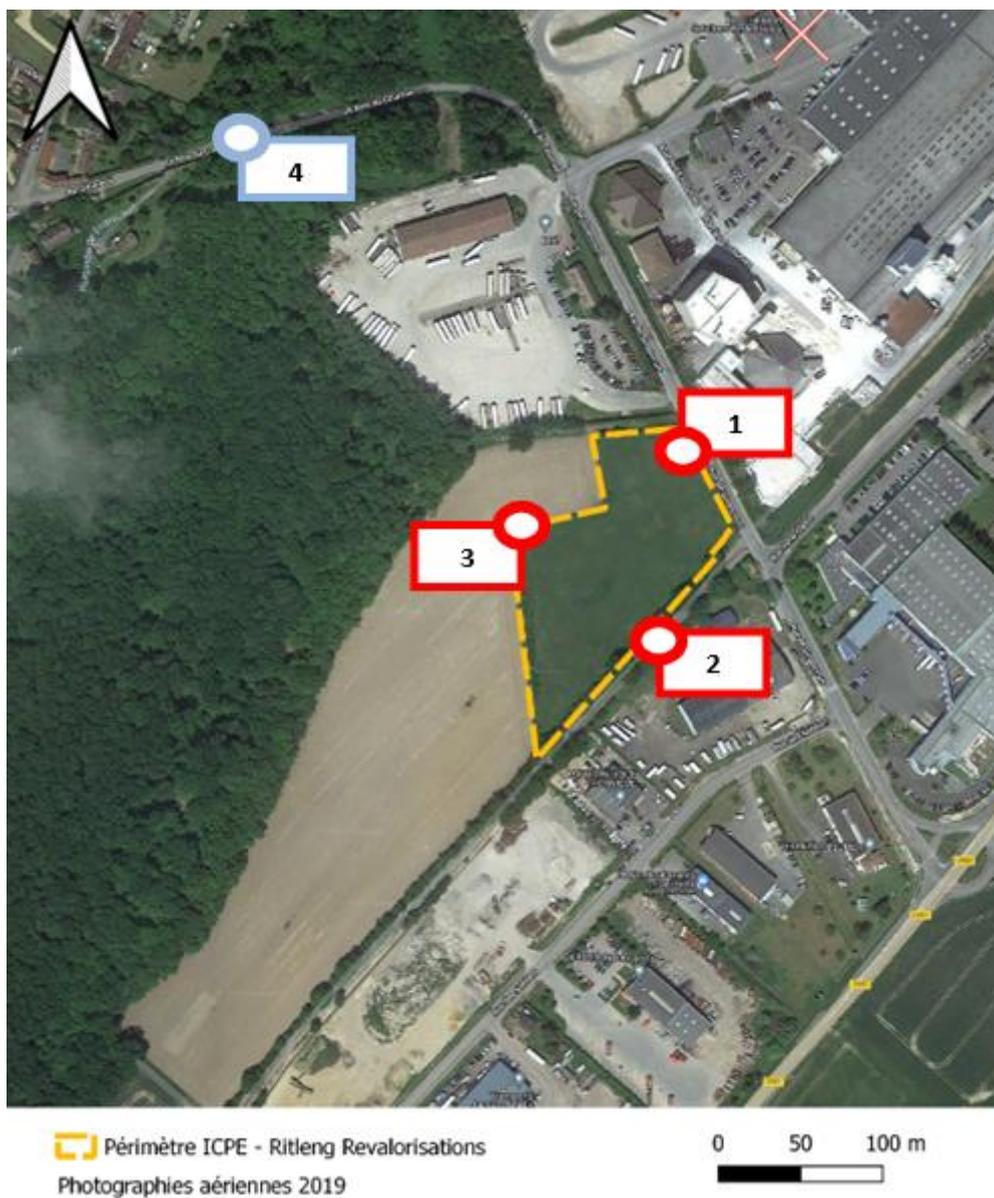
	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible	U3	U3	U3	U3	U3

Codages météorologiques

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
	Moyen à faible	Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
			Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Z Conditions homogènes pour la propagation sonore
- + Conditions favorables pour la propagation sonore
- ++ Conditions favorables pour la propagation sonore

**ANNEXE 3 – Photo aérienne du site avec emplacements
des points de mesures**

ANNEXE 4 – Résultats de mesures et évolutions temporelles

1 – Limite de Propriété Ambient – Nuit

Résultats

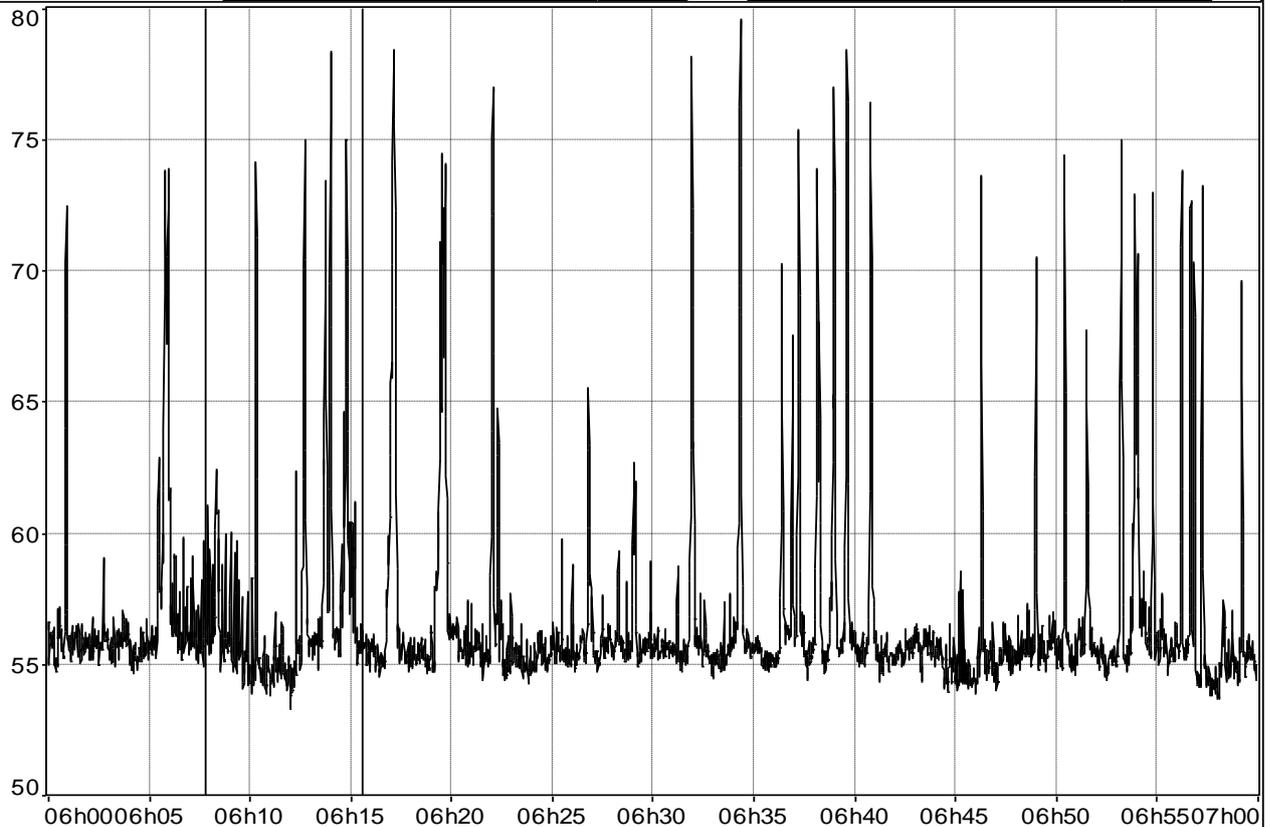
Fichier	1 N.CMG						
Début	10/06/22 06:00:00						
Fin	10/06/22 07:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	60,8	53,3	79,6	55,5

Photographie



Evolution temporelle

MY_LOC Leq 1 | VEN 10/06/22 06h07m48 | 56.4dB | VEN 10/06/22 06h15m36 | 56.2dB



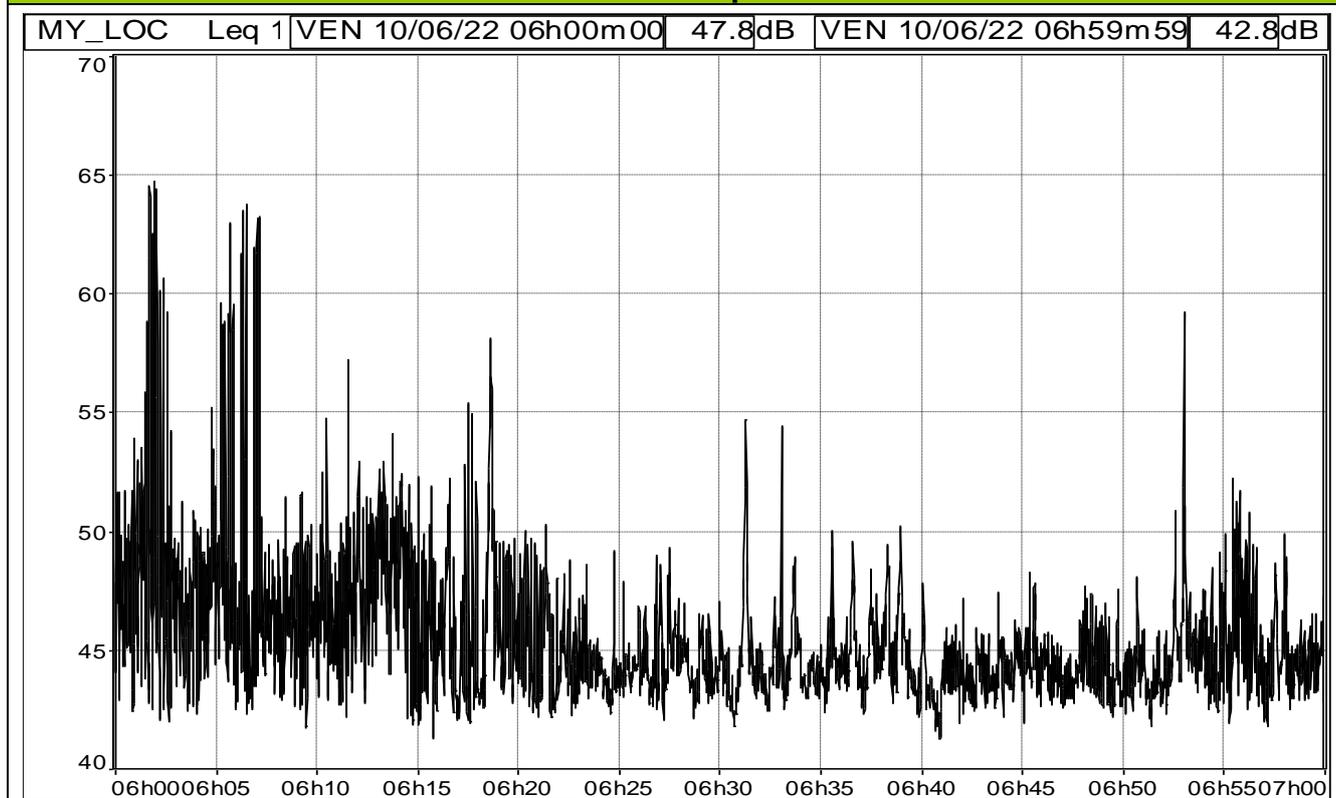
Sources de bruits

- Entrées / sorties poids lourds du site LMIF au Nord
- Soufflerie société SINIAT à l'Est
- Trafic routier extérieur Z.I. et Rue de SINANCOURT

2 – Limite de Propriété Ambient – Nuit

Résultats				Photographie			
Fichier	2 N.CMG						
Début	10/06/22 06:00:00						
Fin	10/06/22 07:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	47,5	41,3	64,7	44,6

Evolution temporelle



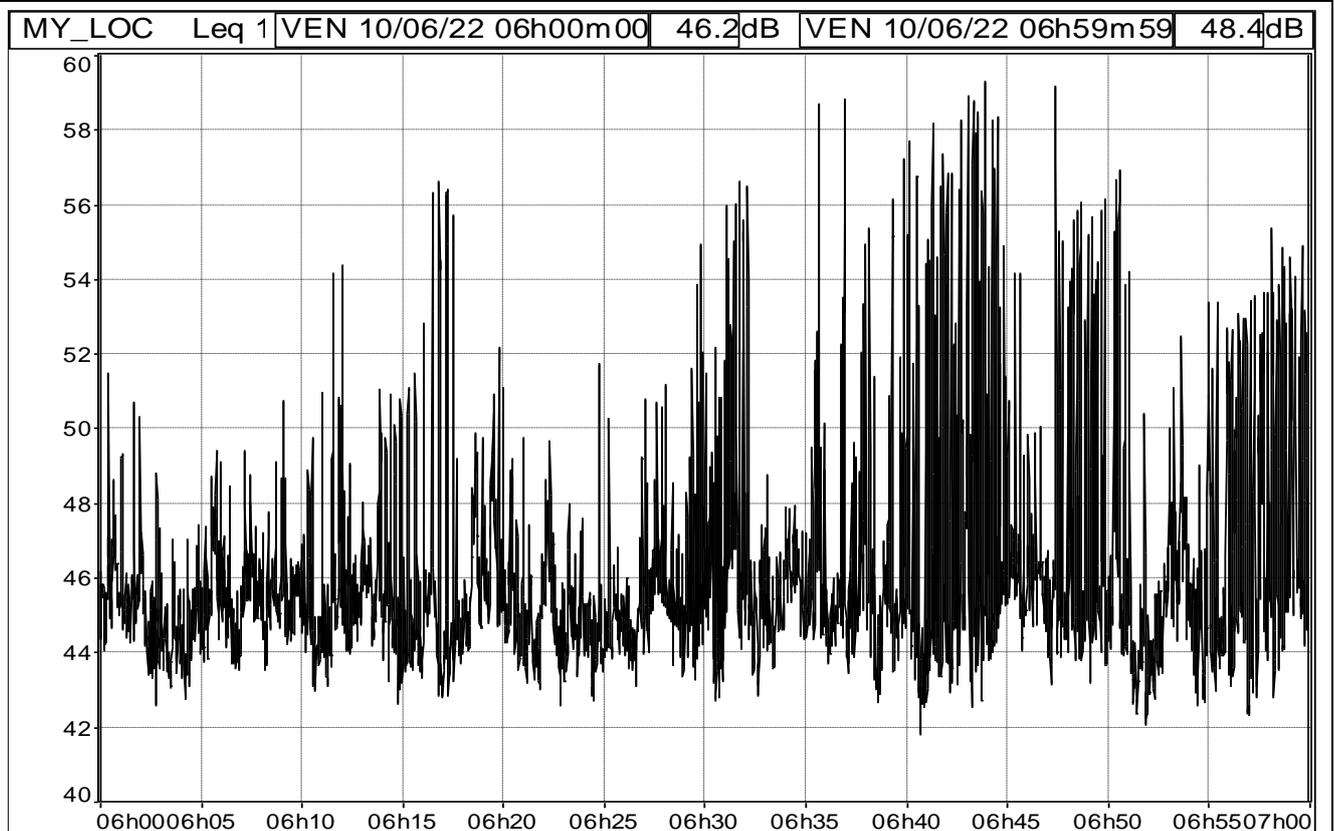
Sources de bruits

- **Activité du site LERICHE Carrosserie Industrielle**
- **Trafic routier extérieur Z.I. et Rue de SINANCOURT**

3 – Limite de Propriété Ambient – Nuit

Résultats		Photographie	
Fichier	3 N.CMG		
Début	10/06/22 06:00:00		
Fin	10/06/22 07:00:00		
Voie	Type Pond. Unité Leq Lmin Lmax L50		
MY_LOC	Leq A dB 47,6 41,8 59,3 45,3		

Evolution temporelle



Sources de bruits

- Entrées / sorties poids lourds du site LMIF au Nord
- Soufflerie société SINIAT à l'Est (plus éloigné que point 1)
- Activité du site LERICHE Carrosserie Industrielle (plus éloigné que point 1)
- Trafic routier extérieur Z.I. et Rue de SINANCOURT

4 – ZER Ambient – Nuit

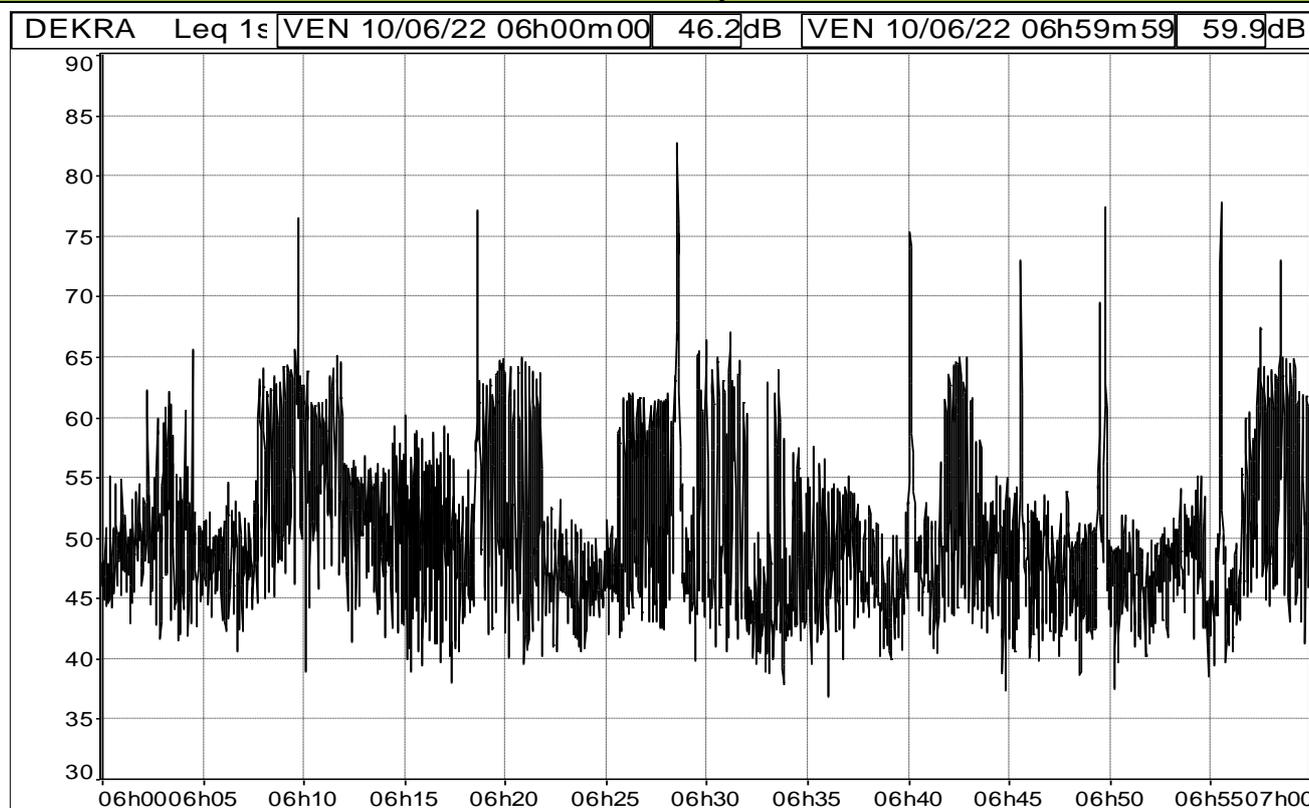
Résultats

Fichier	4.CMG						
Début	10/06/22 06:00:00						
Fin	10/06/22 07:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
DEKRA	Leq	A	dB	57,5	36,8	82,7	49,0

Photographie



Evolution temporelle



Sources de bruits

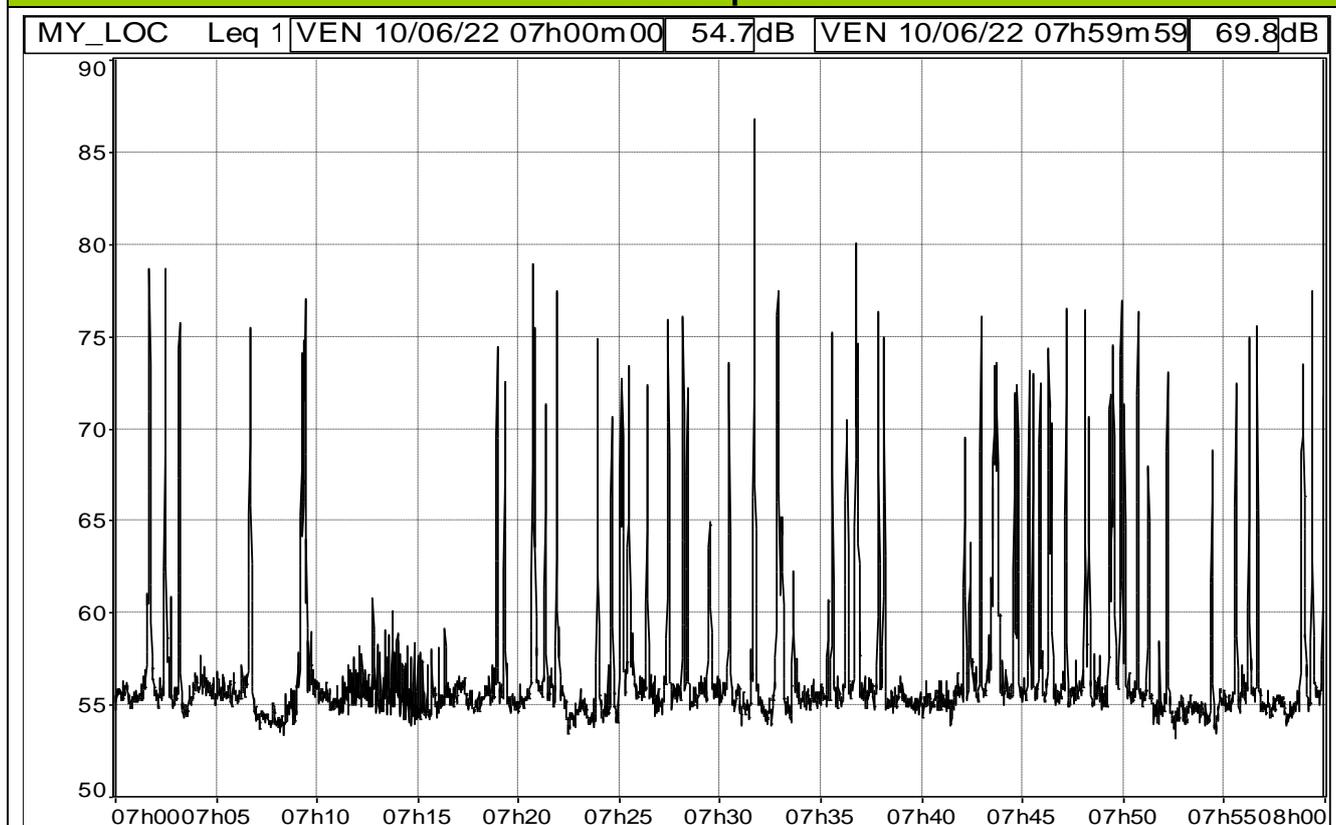
- Avifaune
- Trafic routier Route d'AUNEUIL
- Activité Z.I. (faible)

1 – Limite de Propriété Ambient – Jour

Résultats				Photographie			
Fichier	1 J.CMG						
Début	10/06/22 07:00:00						
Fin	10/06/22 08:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	62,4	53,2	86,8	55,5



Evolution temporelle



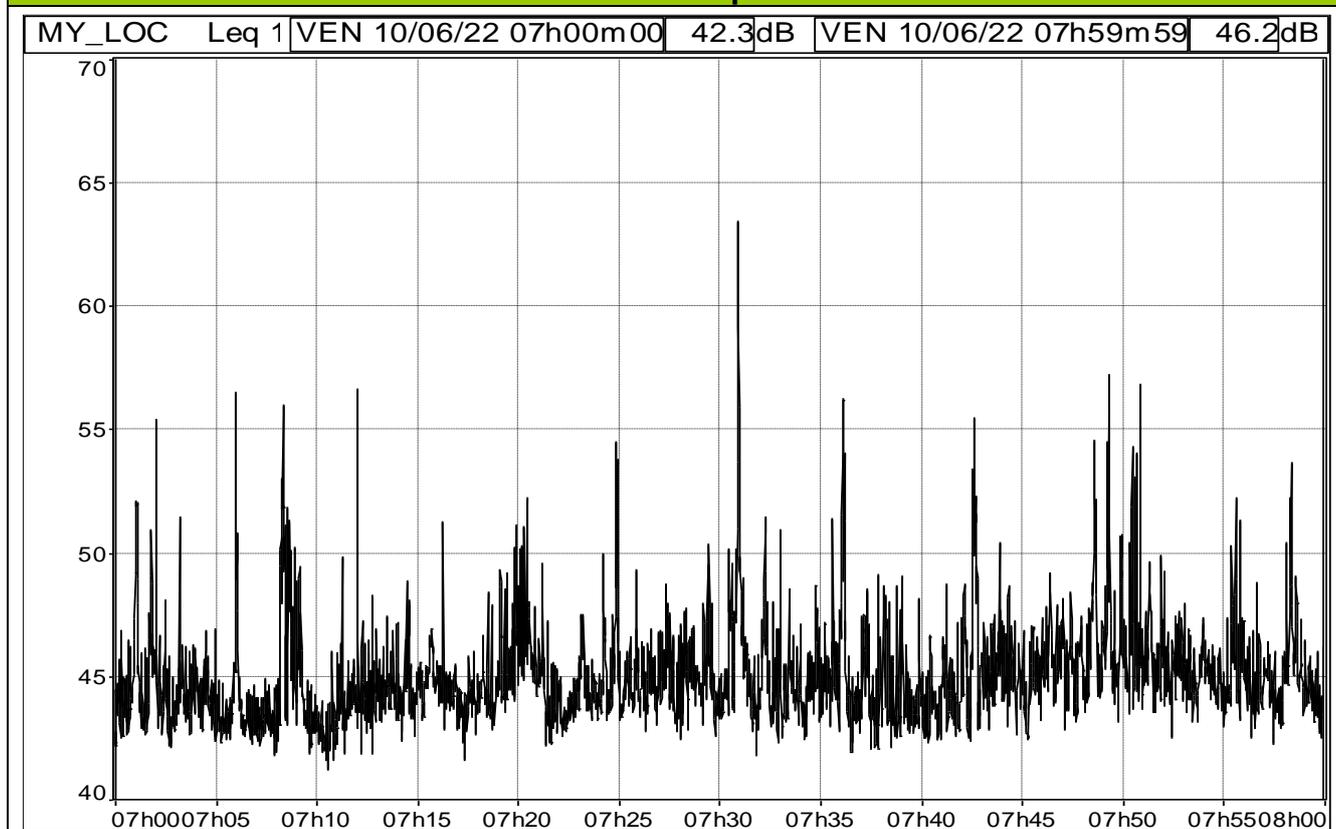
Sources de bruits

- Entrées / sorties poids lourds du site LMIF au Nord
- Soufflerie société SINIAT à l'Est
- Trafic routier extérieur Z.I. et Rue de SINANCOURT

2 – Limite de Propriété Ambient – Jour

Résultats								Photographie
Fichier	2 J.CMG							
Début	10/06/22 07:00:00							
Fin	10/06/22 08:00:00							
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50	
MY_LOC	Leq	A	dB	45,7	41,2	63,4	44,5	

Evolution temporelle



Sources de bruits

- **Activité du site LERICHE Carrosserie Industrielle**
- **Trafic routier extérieur Z.I. et Rue de SINANCOURT**

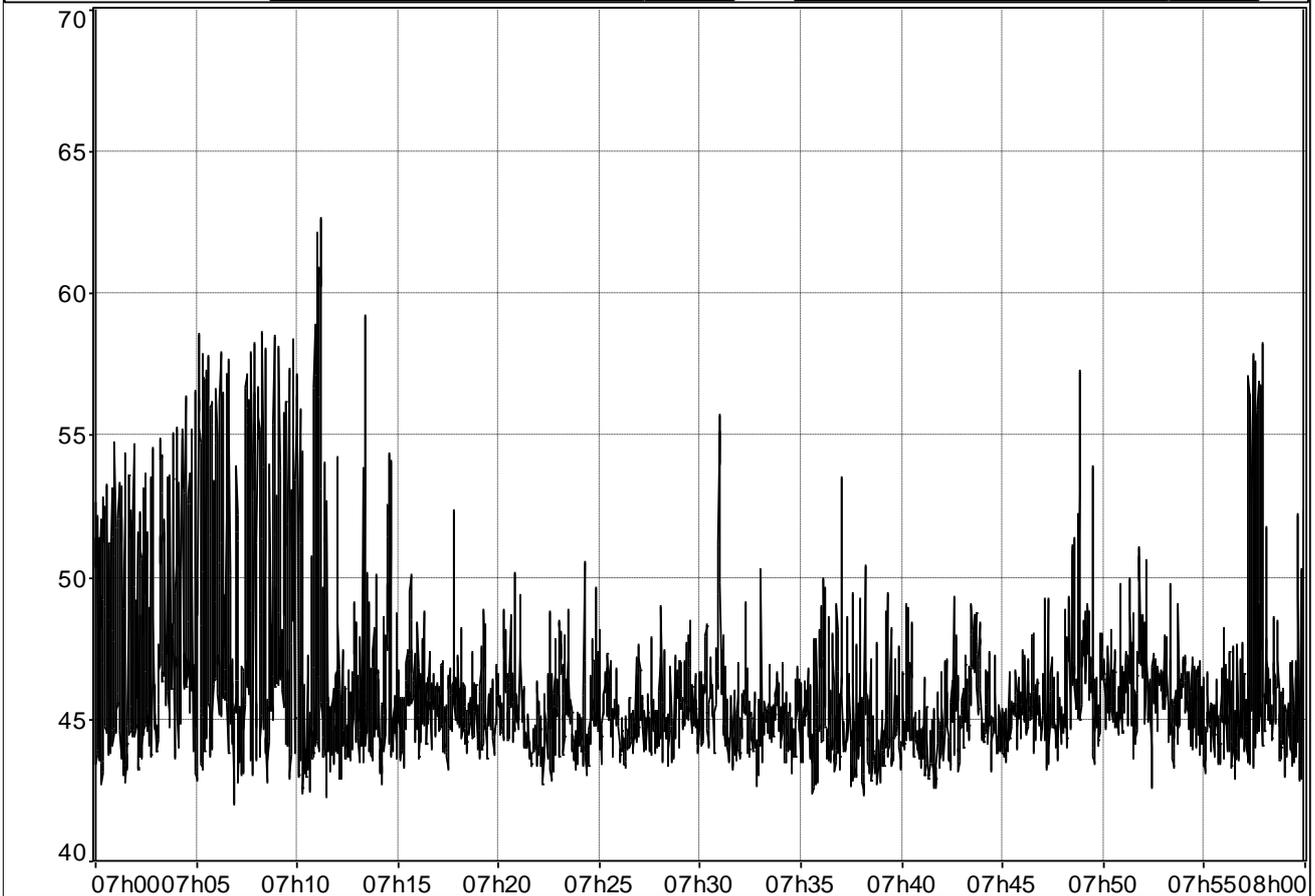
3 – Limite de Propriété Ambient – Jour

Résultats				Photographie			
Fichier	3.J.CMG						
Début	10/06/22 07:00:00						
Fin	10/06/22 08:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	47,6	42,0	62,7	45,1



Evolution temporelle

MY_LOC	Leq 1	VEN 10/06/22 07h00m00	52.6dB	VEN 10/06/22 07h59m59	44.8dB
--------	-------	-----------------------	--------	-----------------------	--------



Sources de bruits

- Entrées / sorties poids lourds du site LMIF au Nord
- Soufflerie société SINIAT à l'Est (plus éloigné que point 1)
- Activité du site LERICHE Carrosserie Industrielle (plus éloigné que point 1)
- Trafic routier extérieur Z.I. et Rue de SINANCOURT

4 – ZER Ambient – Jour

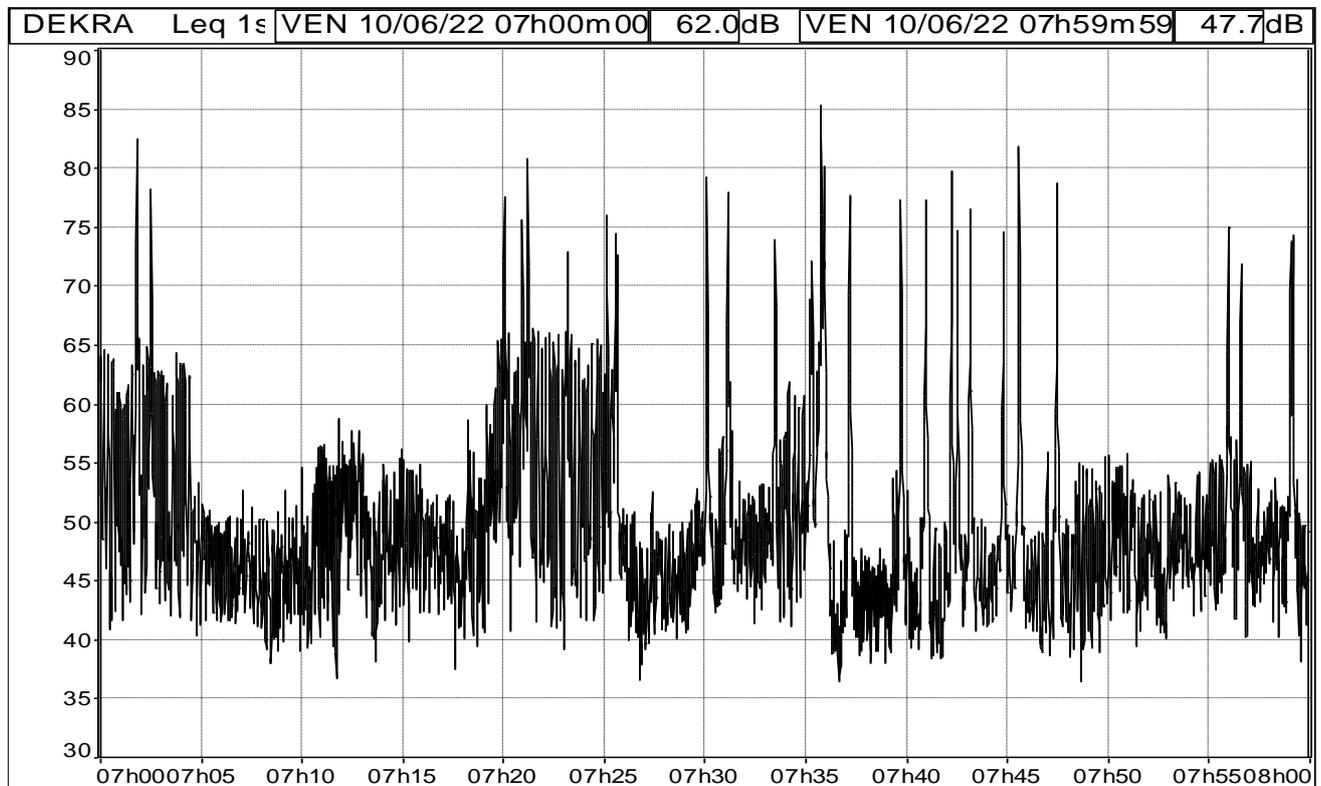
Résultats

Fichier	4 J.CMG						
Début	10/06/22 07:00:00						
Fin	10/06/22 08:00:00						
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
DEKRA	Leq	A	dB	60,2	36,4	85,3	48,0

Photographie



Evolution temporelle



Sources de bruits

- Avifaune
- Trafic routier Route d'AUNEUIL
- Activité Z.I. (faible)